

52040 - Fonctionnement des collèges publics

**Proposition de convention de mécénat avec l'entreprise
LDE relative à la donation de 50 ordinateurs au
Département, pour lutter contre la fracture numérique
dans les collèges**

CP/2020/247

Service chef de file :

J3-Collèges

J340 - Service Vie Quotidienne des Collégiens

Service associé :

A72020 - Direction adjointe des Affaires Juridiques

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention de mécénat relatif à la donation de 50 postes de travail informatiques par la société LDE.

Dans le cadre de la gestion de la crise COVID-19, le Département s'est engagé, en partenariat avec les autorités académiques, dans la réduction des inégalités d'accès à l'enseignement et aux connaissances.

Cet engagement s'est traduit par la mise à disposition de plus de 700 tablettes et postes de travail informatique aux familles ne disposant pas d'outil informatique à domicile et ainsi permettre aux collégiens d'accéder au matériel essentiel à la continuité pédagogique pendant la période de confinement.

En effet, l'ensemble des devoirs était déposé sur une plateforme numérique accessible en ligne par les collégiens. Ces derniers, pour faire leurs devoirs, devaient donc avoir accès à un ordinateur.

En complément de cette dotation, la société LDE, basée à Molsheim, a décidé de doter les deux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de 100 postes de travail informatiques (écran-clavier-souris-unité centrale) pour permettre à des collégiens qui ne disposent pas du matériel nécessaire de suivre les enseignements à distance.

LDE, premier libraire scolaire de France, pour les ouvrages papier aussi bien que numériques, a monté cette opération avec Passions Alsace, qui soutient les mécènes engagés contre la Covid 19 en Alsace.

Au-delà de la gestion de la continuité pédagogique dans le cadre de la crise COVID 19, cet engagement commun dans la lutte contre la fracture numérique se poursuit par la mobilisation des équipements mis à disposition par le LDE dans le cadre de projets pédagogiques construits par le Département avec les collèges.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention de mécénat, joint en annexe, à conclure entre le Département et la société

LDE.

La commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation réunie le 3 septembre 2020 a émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve les termes du projet de convention de mécénat à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la société LDE, joint en annexe ;*
- autorise son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY